

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° 2011-43 du 10 juin 2011 portant délégation de signature du président-directeur
général de la RATP au directeur du département des achats et de la logistique (HAL)**

NOR : TRAT1125252S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la RATP,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 23 octobre 2009 (délibération du CA le 23 octobre 2009) au président-directeur général de la RATP par le conseil d'administration de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Rémi FEREDJ, directeur du département HAL, à l'effet de signer, en son nom :

- les marchés pris pour les besoins de l'activité du département HAL dont le montant est compris entre 5 M€ et 16 M€ ;
- leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial demeure compris entre 5 M€ et 16 M€ ;
- les avenants dont le montant cumulé avec celui du marché initial inférieur à 5 M€ est compris entre 5 M€ et 16 M€.

Article 2

De donner délégation à M. Rémi FEREDJ, directeur du département HAL, à l'effet de signer, au nom du conseil d'administration :

- les marchés pris pour les besoins de l'activité du département HAL d'un montant supérieur à 16 M€ ;
- leurs avenants éventuels ;
- ainsi que les avenants dont le montant, cumulé avec celui du marché initial inférieur à 16 M€, excède ce seuil.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi FEREDJ, directeur du département HAL, de donner délégation à :

M. Claude BORDIER, responsable de l'unité « achats et développement » ;
ou à M. Wilfried BOUDAS, responsable de l'unité « achats généraux »,
à l'effet de signer tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 4

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée au n° 2010-16 du 17 février 2010, publiée à la date du 25 mai 2010.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 10 juin 2011.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN